Prévention des inondations

Cadre juridique et responsabilités

Proximum

Formation

Dates inter : 12 janvier 2009 – Paris
Dates intra : sur demande

Contexte :

Le risque inondation concerne de nombreux territoires mais sa gestion relève essentiellement de la commune et particulièrement du maire. Ce dernier intervient tout au long de la gestion du risque et doit donc maîtriser de nombreuses réglementations (urbanisme, police, environnement…).

Durée :

1 journée.

Public :

Élus, services techniques.

Objectifs :

Connaître les obligations de la commune en matière d'inondation.
Maîtriser ses responsabilités.
Connaître la jurisprudence.

Moyens pédagogiques :

Présentation animée par un expert en droit public qui accompagne régulièrement des élus locaux, remise d'un document de synthèse reprenant l'ensemble des notions développées, suivi mail gratuit 1 mois après la formation.

Contenu

- **Quelle est la réglementation à appliquer ?**
Présentation des textes et perspectives réglementaires.
- **Quels sont les acteurs concernés ?**
Rappel du rôle des autres acteurs.
- **Quelles sont les obligations pour la commune ?**
Présentation des différentes obligations de la commune (police, urbanisme, organisation des secours, information…).
- **Quelles sont les responsabilités pour les acteurs ?**
Présentation des différentes responsabilités auxquelles sont confrontées les communes (pénale, civile et administrative).
- **Quels regards portent les juges ?**
Aperçu des contentieux en lien avec les domaines d'intervention de la commune.

PROXIMUM - 21, rue du Forez - 42160 Saint Cyprien
Tél. : 04 77 55 21 10 - Fax : 04 77 55 16 24 - www.proximum.org - RCS 478 586 449